



Article defectueux, demande de remboursement?

Par **alex**, le **10/02/2011** à **17:23**

Bonjour,

J'ai acheté une imprimante multifonction le 04/09/2011 chez Boulanger.

*Le 20 janvier 2011, l'imprimante a un défaut d'impression (elle n'imprime plus en couleur noire). Après plusieurs appels chez EPSON et diverses manipulations (conseillées par un technicien EPSON) sur mon imprimante celle-ci n'imprime toujours pas en noir.

*Le 27/01/2011 je décide de porter mon imprimante au SVA de Boulanger.

*Le 10/02/2011, je récupère mon imprimante qui ne fonctionne toujours pas et qui possède exactement le même problème. Celui-ci n'a donc pas été résolu.

[s]Mes questions[/s]:

- 1) Puis-je demander le remboursement de mon imprimante?
- 2) A qui dois-je m'adresser pour le remboursement de mon imprimante ou l'échange de celle ci, le magasin Boulanger qui m'a vendu le produit ou EPSON?

Cordialement